

Protocole sanitaire Covid 19

Refuge de la Tour de Borne août 2020

Dispositions d'ordre général :

- Seules les personnes ayant réservé pourront être accueillies pour les nuitées (sans préjudice de la mission d'intérêt général d'assistance et de secours)
- Traçabilité des personnes accueillies : Traçabilité des randonneurs en hébergement : suites aux inscriptions préalables des randonneurs, le responsable du groupe fournira la liste des personnes présentes au gardien, ainsi que leurs coordonnées (*ces coordonnées seront détruites après la saison et ne peuvent servir qu'en cas de besoin sanitaire*).
- La capacité d'accueil est réduite à **10** personnes en demi-pension ou pension complète
- Pour les passages (boissons et crêpes) limite d'accueil : **10** personnes en extérieur ou **10** en intérieur
- Les capacités pourront être revues en cas de groupe arrivant et randonnant ensemble (à voir lors de la réservation)
- L'accès à la salle du bain du haut ne peut se faire qu'à horaires fixes (à déterminer par les gardiens selon leur programme) en dehors des horaires de préparation et service des repas
- En dehors de ces horaires l'accès à la cuisine par toute personne autre que les gardien(ne)s est impossible (marquage au sol)
- Lorsque la distanciation physique (1 m) n'est pas possible le port du masque (ou visière) s'applique, il s'applique pour les gardien(ne)s
- Des dispositifs de lavage des mains avec savon et du gel hydro alcoolique seront mis en place aux entrées du refuge
- Savon laissé à disposition en extérieur et gel hydro alcoolique dans les toilettes
- Les locaux sont aérés pluri quotidiennement
- Affichage des préconisations (plusieurs langues)
- Toute personne présentant des symptômes sera isolée et évacuée dès que possible
- Une formation en présentiel pour ceux qui peuvent, et par visio conférence pour les autres, sera assurée pour les gardiens : informations sur le protocole et les actions à mettre en œuvre et les alertes à donner si nécessaire.

Aménagements et mesures spécifiques

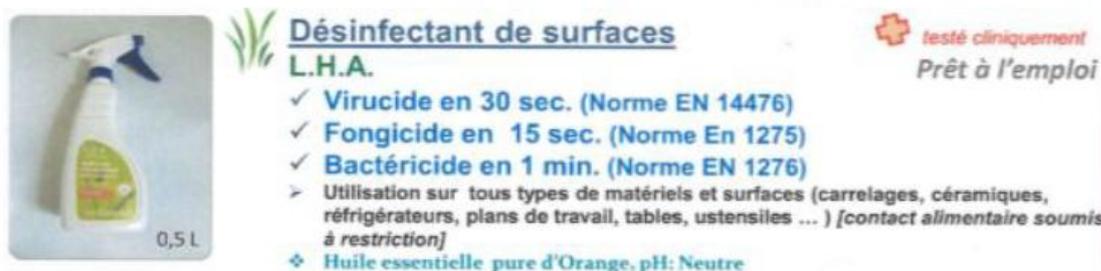
• Dortoirs et couchages

- Seules les personnes d'un même groupe ou d'une même famille -donc arrivées ensemble à la Tour- peuvent occuper une même chambre ou un même dortoir
- Les personnes apportent leur sac de couchage et taie d'oreiller : aucun linge de lit ou couverture ou couette ne sera fourni.
- Les alèzes et protections oreillers seront lavées à chaque départ

• **Restauration**

- Lavage des mains avant chaque repas ou collation pour chaque personne accueillie
- Les personnes ont une place assise et évitent les déplacements inutiles
- Le service (repas et collation) se fera en extérieur autant que possible, sans mélange des groupes (tables séparées) (et en tenant compte du vent) et dans la limite de 10 personnes par table
- L'accès à la cuisine est réservé aux gardiens (marquage au sol entrée cuisine)
- Une distance minimale d'un mètre est garantie entre les tables occupées par chaque personne ou groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble
- En cas de mauvais temps soit le service se fera en 2 fois, soit les tables seront séparées (soit les 2), idem pour le petit déjeuner si la taille du groupe le nécessite
- Les tables seront désinfectées après chaque service
- Plans de travail et évier nettoyés et désinfectés après chaque repas

Désinfectant Cellande certifié Ecocert (document de présentation des produits disponible sur demande)



Lingette microfibre lavable :

Chaque lingette est lavée à 60° après chaque utilisation

- Torchons et essuie-mains gardiens changés tous les jours

• **Nettoyage et désinfection : voir produit ci-dessus :**

- Concerne les tables, poignées, interrupteurs, sols locaux communs, sanitaires, cuisine : 2 fois par jour
- Chambres et dortoir : au départ des personnes
- Aération pluriquotidienne (déjà le cas)
- Sol : désinfection habituelle (javel)

Obligations pour les usagers :

- Informations transmises sur le site du refuge
- Charte d'engagement à signer (téléchargée sur le site ou en arrivant au refuge)
- Toute personne se dote de son matériel de protection sanitaire, gel, masque, linge personnel (toilette et lit)

Mesures spécifiques pour les campeurs

Il est demandé aux campeurs les mêmes gestes de protection qu'aux autres personnes accueillies en ce qui concerne l'accès aux pièces communes et lors des temps de restauration.